

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André-Jean, CORVOISIER Alain, Mme CAILLIEREZ Sylvie, M PAVOINE Jérôme, Mme HERVOIR Corinne, M PIEL Pierrick, GLO Sébastien, REBOUX Pierrick, Mmes RIGAUD Florence, BRAUD Anne et MOTTAIS Maëlle.

Absente : Mme MOREL Sabine.

Secrétaire de Séance : Mme PERRUDIN Christiane.

Délibération 2014/28

Objet – VOTE DES TAUX 2014 DES TAXES LOCALES.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'impositions des taxes locales appliqués en 2013. Il propose de conserver ces taux inchangés pour l'année 2014 comme cela est précisé dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Taux 2013	Taux proposés pour 2014	Bases Prévisionnelles (€)	Produit 2014 attendu (€)
Habitation	18.16	18.16	925 400	168 053
Foncier bâti	17.36	17.36	569 600	98 883
Foncier non bâti	48.62	48.62	57 800	28 102
Total				295 038

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux d'imposition des taxes locales 2014 proposés ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération 2014/29

Objet – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2013.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les résultats de l'exercice budgétaire 2013 pour le budget principal de la commune :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
BP 2013	<i>Prévu</i>	693 575,85 €	693 575,85 €
	<i>Réalisé</i>	544 468,63 €	703 116,09 €
Solde d'exécution			158 647,46 €
Résultat reporté N-1			0,00 €
Solde cumulé			158 647,46 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
BP 2013	<i>Prévu</i>	1 212 434,83 €	1 212 434,83 €
	<i>Réalisé</i>	949 838,08 €	549 664,90 €
Solde d'exécution		400 173,18 €	
Excédent reporté N-1			415 601,72 €
Solde cumulé			15 428,54 €

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 158 647,46 euros et le déficit de la section d'investissement à 15 428,54 euros pour l'exercice 2013.

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif 2013 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2014 pour un montant de 158 647,46 euros.

Il propose également de reprendre l'excédent d'investissement du compte administratif 2012 au budget primitif de 2013 en section d'investissement à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté » pour un montant de 15 428,54 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats proposée par Monsieur le Maire.

Délibération 2014/30

Objet – **BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014.**

Le Maire présente le budget primitif 2014 du budget principal de la commune qui s'équilibre ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses : 695 236,36 euros

Recettes : 695 236,36 euros

Section d'investissement :

Dépenses : 526 177,34 euros

Recettes : 526 177,34 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget principal de la commune proposé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2014.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération 2014/31

Objet – **DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 – FETES ET CEREMONIES.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier demande l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 "Fêtes et cérémonies". Il propose donc de prendre en charge par cette imputation d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations et apéritifs servis lors de cérémonies officielles, d'inaugurations, de commémorations, des vœux de nouvelle année ;
- Le repas annuel du Conseil Municipal ;
- Les fleurs, bouquets, médailles, et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ à la retraite, mutations, départ de la collectivité, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- Les présents offerts aux agents retraités et anciens élus en raison des services rendus à la collectivité ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- Les concerts et manifestations culturelles ;
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations ;
- Les décorations de Noël.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Objet – SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à chaque association un budget prévisionnel ainsi que ses statuts et la liste de ses membres avec leurs lieux de résidence avant de procéder à l'attribution des subventions 2014 lors d'une prochaine séance.

Délibération 2014/32

Objet – MATERIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUE DE LA MAIRIE – MISE A JOUR ET ACQUISITION.

Afin de renouveler le matériel informatique et d'adapter les logiciels de la mairie aux futures contraintes liées à la dématérialisation des données, Monsieur le Maire présente un devis du fournisseur Berger-Levrault. Il propose au Conseil Municipal de lui donner délégation afin de négocier la proposition de ce prestataire et de l'adapter pleinement aux besoins de la mairie. Il suggère aussi que lui donner délégation pour retenir et signer les devis ainsi obtenus à concurrence du montant de 1500 euros H.T. pour la fourniture de matériel et de 5000 euros H.T. pour la fourniture et l'installation des logiciels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour négocier la proposition de l'entreprise Berger-Levrault et l'adapter pleinement aux besoins de la mairie.

DONNE délégation à Monsieur le Maire retenir et signer les devis ainsi obtenus à concurrence du montant de 1500 euros H.T. pour la fourniture de matériel et de 5000 euros H.T. pour la fourniture et l'installation des logiciels.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2014/33

Objet – CREATION DES COMMISSIONS.

Suite aux élections municipales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est convient de créer de nouvelles commissions communales.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place les commissions suivantes :

Commission Bâtiments, études et projets : MM INIZAN Jean-Yves, COUDRAIS André-Jean, LOUEDEC Philippe, CORVOISIER Alain, PIEL Pierrick, PAVOINE Jérôme, et Mmes PERRUDIN Christiane, BRAUD Anne, MOTTAIS Maëlle.

Commission Voirie et Réseaux : MM INIZAN Jean-Yves, LOUEDEC Philippe, CORVOISIER Alain, GLO Sébastien, et Mmes CAILLIEREZ Sylvie, HERVOIR Corinne, MOTTAIS Maëlle.

Commission Signalisation : MM INIZAN Jean-Yves, CORVOISIER Alain, GLO Sébastien, PIEL Pierrick, et Mmes BRAUD Anne, HERVOIR Corinne, MOTTAIS Maëlle.

Commission Communication, Information, Animation : MM INIZAN Jean-Yves, COUDRAIS André-Jean, CORVOISIER Alain, PIEL Pierrick, PAVOINE Jérôme, REBOUX Pierrick et Mmes MOREL Sabine, RIGAUD Florence, CAILLIEREZ Sylvie, MOTTAIS Maëlle.

Commission Rythmes Scolaires : MM INIZAN Jean-Yves, COUDRAIS André-Jean, PIEL Pierrick, GLO Sébastien, REBOUX Pierrick et Mmes PERRUDIN Christiane, RIGAUD Florence, HERVOIR Corinne, CAILLIEREZ Sylvie, MOTTAIS Maëlle.

Délibération 2014/34

Objet – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Sur la demande de la Direction Générale de Impôts, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'adresser à ce service dans les meilleurs délais une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette liste devra contenir les noms de quatre membres non-domiciliés à Mernel (2 titulaires et 2 suppléants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE les listes suivantes à la Direction Générale des impôts :

- membres titulaires :
 - o Monsieur COUDRAIS André-Jean, domicilié « Les Fontenelles » à Mernel.
 - o Monsieur GLO Sébastien, domicilié « Courrouët » à Mernel.
 - o Monsieur PAVOINE Jérôme, domicilié 10, rue du stade à Mernel.
 - o Monsieur LOUEDEC Philippe, domicilié « Loume Barbot » à Mernel.
 - o Monsieur PIEL Pierrick, domicilié « Tremel » à Memel.
 - o Madame HERVOIR Corinne, domiciliée 1, rue du stade à Mernel.
 - o Monsieur RIGAUD Daniel domicilié « La Jaunais » à Mernel.
 - o Monsieur INIZAN Jean-Yves, domicilié 34, rue de Maure à Mernel.
 - o Monsieur POISSON Pierre, domicilié 48, rue principale à Mernel.
 - o Monsieur BOURGEOIS Jacques domicilié « La Chauvinais » à Mernel
 - o Monsieur BARRE Rémy, domicilié « Saint-Melaine » à Maure de Bretagne.
 - o Monsieur GOUESNARD Yves, domicilié « Trebado » à Comblessac.

- membres suppléants :
 - o Madame CAILLIEREZ Sylvie, domiciliée 14, rue Anne de Bretagne à Mernel.
 - o Monsieur REGNAULT Joël, domicilié 2, rue Saint-Maur à Mernel.
 - o Monsieur JOSSE Loïc, domicilié « Le Breil » à Mernel.
 - o Madame PERRUDIN Christiane domiciliée « Saint-Solin » à Mernel.
 - o Monsieur MARTIN Pierre, domicilié « Le Breil » à Mernel.
 - o Monsieur POUET Bernard, domicilié « Trioubry » à Mernel
 - o Monsieur FROMENTOUX Paul, domicilié « Joie » à Memel.
 - o Monsieur CERCLE Sébastien, domicilié « Le Bignon Psihan » à Mernel.
 - o Monsieur MAUGAN René, domicilié « Bon Abrit »
 - o Monsieur RISSEL Marcel, domicilié « La Cormerais » à Mernel.
 - o Monsieur COUE Jean-François domicilié « Quénieux » à Maure de Bretagne.
 - o Monsieur HEUZE Jean domicilié « La Perchelais » à Maure de Bretagne

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 2014/35

Objet – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de constituer une commission d'appel d'offres communale. Elle est constituée de 3 membres titulaires et de 3 suppléants en plus du Maire qui en assure de droit la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT Monsieur PAVOINE Jérôme, Madame PERRUDIN Christiane et Madame RIGAUD Florence, membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

ELIT Monsieur COUDRAIS, André-Jean, Monsieur LOUEDEC Philippe et Monsieur REBOUX Pierrick, membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 2014/36

Objet – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'élire 4 membres du Conseil pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale qui sera, de plus, présidé de droit par le Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ELIT les 4 membres suivants au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : Mesdames PERRUDIN Christiane, MOREL Sabine, CAILLIEREZ Sylvie et Monsieur LOUEDEC Philippe.

AUTORISE Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S., à nommer par arrêté, 4 personnes parmi des personnes mentionnées au 4^{ème} alinéa de l'article 138 du Code de la famille et de l'Aide Sociale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 2014/37

Objet – DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner au moins deux membres du Conseil pour siéger au sein du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles. Conformément à l'article R212-26 du code de code de l'éducation, Monsieur le Maire indique qu'il est possible de porter à plus de deux le nombre des représentants du Conseil Municipal sur délibération motivée. En l'absence de sociétaire et afin de favoriser le fonctionnement démocratique du comité de gestion de la Caisse des Ecoles, il propose de désigner quatre membres issus du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise aussi qu'un membre sera désigné par Monsieur le Préfet, que l'Inspecteur de l'Education National chargé de la circonscription est membre de droit de ce comité et que le Maire est Président de droit de ce comité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE les quatre Conseillers Municipaux suivants membres du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles: Mesdames Christiane PERRUDIN, Sylvie CAILLIEREZ, Corinne HERVOIR, Maëlle MOTTAIS.

Monsieur le Maire propose aussi à l'assemblée délibérante d'établir une liste de trois personnes en vue de la désignation de la personnalité appelée à représenter Monsieur le Préfet au sein du Comité de Gestion ; cette liste est la suivante :

- Monsieur Loïc JOSSE, né le 29 septembre 1968 à RENNES (35), domicilié au lieu-dit Le Breil à Mernel,
- Madame MICHEL Nelly née ROPERT le 28 octobre 1975 à RENNES (35), domiciliée 9 rue du petit pommeret à Mernel
- Madame FLEURY Chrystèle née BOUETARD le 28 Avril 1975 à RENNES (35), domiciliée à 18 rue de la Perrière à Mernel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire concernant les trois personnes citées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 2014/38

Objet – **DESIGNATION DES DELEGUES DU SIGEP DE GUER.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'élire les délégués membres titulaires et suppléants au sein du SIGEP de GUER,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'élire les membres suivants au sein du SIGEP de GUER :

Les membres titulaires : Madame Anne BRAUD et Madame Florence RIGAUD.

Les membres suppléants : Madame Sabine MOREL et Monsieur Pierrick REBOUX.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 2014/39

Objet – **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 – DESIGNATION D'UN DELEGUE.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de désigner un délégué de la commune pour le collège électoral dit « de la Communauté de Communes du Pays de Maure de Bretagne ».

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE Monsieur Jean-Yves INIZAN, délégué auprès du Syndicat Départemental d'Energie 35 pour le collège électoral de la Communauté de Communes du Pays de Maure de Bretagne.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération 2014/40

Objet – **DESIGNATION DES DELEGUES DU SMICTOM.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'élire les délégués titulaire et suppléant au sein du SMICTOM des Pays de Vilaine,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'élire les membres suivants au sein du SMICTOM des Pays de Vilaine :

- Le membre titulaire : Monsieur COUDRAIS André-Jean,
- Le membre suppléant : Monsieur PAVOINE Jérôme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 2014/41

Objet – DESIGNATION DES DELEGUES DU GRAND BASSIN DE L'OUST.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'élire deux délégués au collège « Aff Est » du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'élire MONSIEUR Philippe LOUEDEC et MONSIEUR Pierrick PIEL délégués au collège « Aff Est » du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 2014/42

Objet – ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE MAURE-MERNEL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants représentant la commune au sein de l'organe délibérant du syndicat intercommunal des eaux de Maure-Mernel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT

Les membres titulaires suivants : Monsieur Pierrick REBOUX
 Monsieur Alain CORVOISIER
 Madame Florence RIGAUD

Les membres suppléants suivants : Monsieur Pierrick PIEL
 Monsieur André-Jean COUDRAIS
 Monsieur Philippe LOUEDEC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 2014/43

Objet – ELU EN CHARGE DES AFFAIRES DE LA DEFENSE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner l' élu en charge des affaires de la défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'élire le Maire, Monsieur Jean-Yves INIZAN, élu en charge des affaires de la défense.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 2014/44

Objet – DELEGUE AUX ANCIENS COMBATTANTS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un élu délégué aux anciens combattants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'élire le Maire, Monsieur Jean-Yves INIZAN, élu délégué aux anciens combattants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Questions diverses

- La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 19 mai prochain.
- La pose de limitations de vitesse rue sur l'Étang et rue de Maure va être examinée conjointement avec le Conseil Général.

Séance levée à 23h40